



N°2024-57

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE TASSIN LA DEMI-LUNE**

Séance du Mercredi 16 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois d'octobre à dix-neuf heures se sont réunis, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 10 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	35

Nombre de conseillers présent(s) :

BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOURGOGNON Henri, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, CUZIN Sandrine, DE UFFREDI Sabrina, DU VERGER Laurence, ESSAYAN Martine, FERRAND Benoît, GARRIGOU Christine, GAUTIER Éric, GANDON Francis, HACHANI Yohann, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, MARGERI Marielle, MONTOYA Marc-Antoine, PARENTHOEN Yannick, PECHARD Katia, PICHON Laetitia, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir : 6 (ACQUAVIVA Caroline donne pouvoir à GAUTIER Eric, CHARRIER Isabelle donne pouvoir à BERGERET Pierre, CONTREL Nathalie donne pouvoir à SCHUTZ Claire, FAYOT Michel donne pouvoir à ESSAYAN Martine, JOURDAN Milouda donne pouvoir à BLANCHIN Jacques, PICHON Laetitia donne pouvoir à JOLY Franck-Alain).

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 0

Le secrétariat a été assuré par : Sabrina DE UFFREDI

Objet : Présentation du rapport d'activité 2023 du Syndicat Aquavert

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9 ;

Vu la délibération n°2020-06 du 27 mai 2020 portant désignation des délégués du Conseil municipal au Syndicat intercommunal Aquavert ;

République Française – Département du Rhône
Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Maire – Ville de Tassin la Demi-Lune – Hôtel de Ville
Place Hippolyte Pérugut - BP 58 – 69812 TASSIN CEDEX
Tél. 04 72 59 22 11 – Fax. 04 72 59 22 46

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20241114-D2024-57-DE
Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Considérant que la Commune de Tassin la Demi-Lune est membre du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Aquavert ;

Considérant qu'une présentation du rapport d'activité 2023 du syndicat intercommunal Aquavert a été faite aux conseillers municipaux de la Commune de Tassin la Demi-Lune, en séance publique, le mercredi 16 octobre 2024 ;

Considérant que Madame Christine GARRIGOU n'a pas pris part au vote ;

Compte tenu des observations ;

Le Conseil Municipal

- 1) **PREND ACTE** après en avoir débattu, du rapport d'activité 2023 du syndicat intercommunal Aquavert ;
- 2) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir pris acte : **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 16 octobre 2024

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **14 NOV. 2024**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **14 NOV. 2024**

Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune



Sabrina DEUFFREDI
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Sabrina DEUFFREDI, the secretary of the session, located below her printed name and title.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

République Française – Département du Rhône
Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Maire – Ville de Tassin la Demi-Lune – Hôtel de ville
Place Hippolyte Pérabut - BP 58 – 69812 TASSIN CEDEX
Tél. 04 72 59 22 11 – Fax. 04 72 59 22 46

Accusé de réception en préfecture
069316902445-20241114-2024157-DE
Date de réception Préfecture : 14/11/2024



RAPPORT d'activité

2023

- AQUATIQUE
- FORME
- NATURE



Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20241114-D2024-57-DE
Date de réception préfecture : 14/11/2024

SOMMAIRE

Editorial de la Présidente	3
Le Syndicat	4
Les services	8
Situation financière	11
Bilan chiffres d'affaires.....	16
Construction du nouveau centre.....	18
Objectifs 2024.....	20

EDITORIAL

L'année 2023 a été marquée par deux événements majeurs dans la vie du **Parc AquaVert** : la fermeture de l'espace forme et le démarrage des travaux de construction du nouveau centre aquatique.

La transition est en marche, l'établissement piscine & fitness se mue en un nouvel espace dédié à 100 % à l'aquatique. Début janvier, EIFFAGE Construction est arrivé sur site avec ses équipes pour procéder aux premiers terrassements... depuis le bâtiment est sorti de terre avec sa structure béton et sa charpente bois.

Clap de fin pour l'espace fitness au 30 juin, une page se tourne. Fini également la pataugeoire, le toboggan extérieur, les grands espaces verts : service minimum pour l'été 2023 car les travaux prennent beaucoup de place.

AquaVert a déjà 2024 en ligne de mire, avec l'ouverture du nouvel espace aquatique ! Mais avant cela, revenons en détails sur le déroulement de cette année 2023 dans le présent rapport d'activité.

Bonne lecture.

Christine GARRIGOU
Présidente du SIVU

Le Syndicat

L'institution

AQUA VERT est un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) comprenant 5 communes adhérentes : LYON, TASSIN LA DEMI-LUNE, FRANCHEVILLE, CRAPONNE & SAINT GENIS LES OLLIERES

Chaque commune participe financièrement selon la clé de répartition suivante :

Lyon	47,20 %
Tassin la Demi-Lune	23,00 %
Francheville	14,31 %
Craponne	10,67 %
Saint Genis les Ollières	4,82 %

La création du syndicat

Créé par arrêté préfectoral du 31 décembre 1968, le Syndicat intercommunal d'études pour la réalisation d'un ensemble parc-piscine à Alai-Francheville regroupait 6 communes.

Par délibération du 9 octobre 1969, le comité syndical, qui est l'organe délibérant, a décidé de transformer le syndicat d'études en syndicat de réalisation appelé Syndicat Intercommunal pour la réalisation d'un parc Piscine d'Alai-Francheville.

L'appellation **AQUA VERT** a été retenue en 1990.

En 2016, la commune de SAINTE FOY LES LYON a quitté le syndicat suite à la construction de sa propre piscine municipale.

Le Syndicat

Les 5 communes

583 455 habitants

(données INSEE populations légales 2020)

Habitants



528 633



22 795



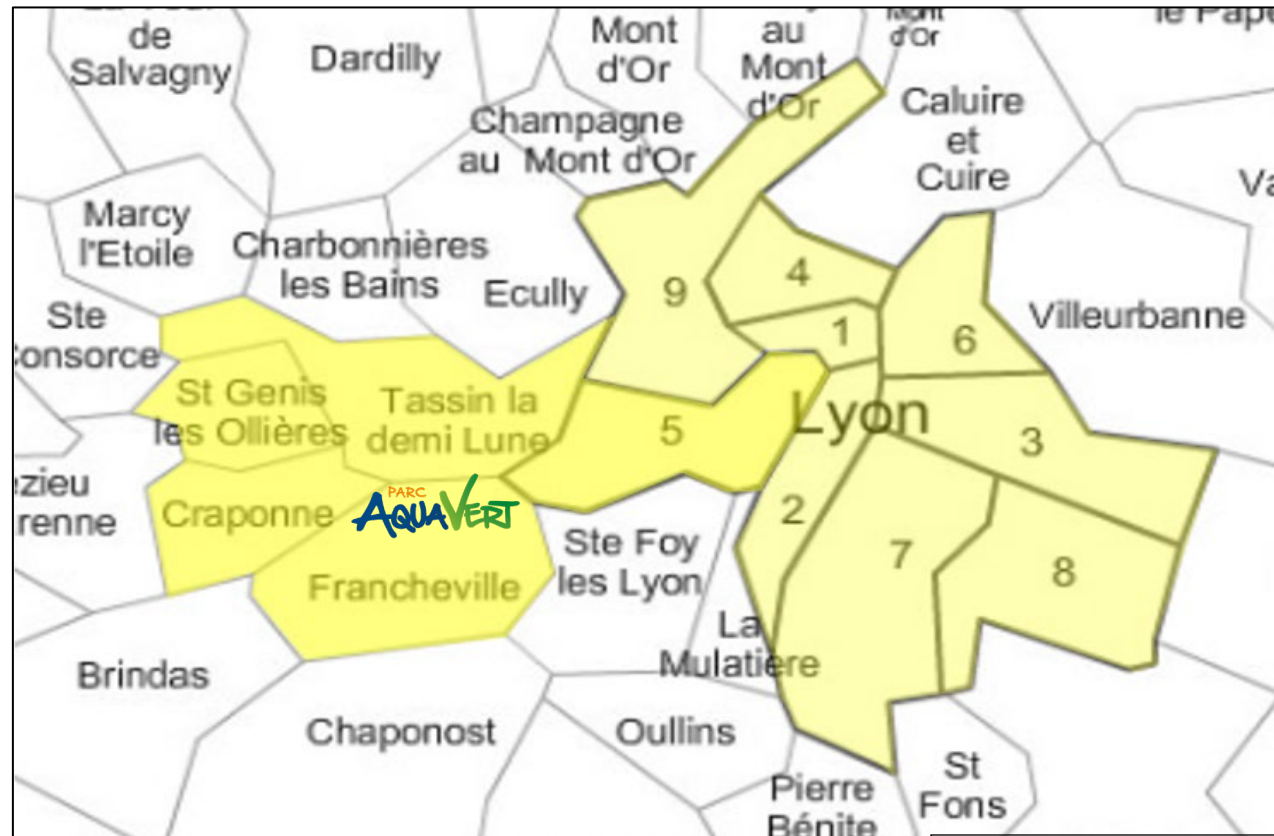
15 046



11 657



5 324



Le Syndicat

L'organisation

Le fonctionnement est très proche de celui d'une commune.

A chaque élection municipale, les conseillers municipaux des communes membres du syndicat désignent trois représentants (deux titulaires et un suppléant) qui forment le comité syndical, organe délibérant du SIVU. Les délégués syndicaux élisent en leur sein un Président qui est l'organe exécutif du syndicat et un ou plusieurs Vice-Présidents.

A l'instar d'un conseil municipal, le comité syndical prend toutes les décisions de principe nécessaires au bon fonctionnement et au développement d'**AQUA**VERT. Il adopte notamment le budget, décide des aménagements du parc, de la politique sportive et du projet d'établissement.

Le Président assume des fonctions identiques à celles d'un Maire et applique les décisions prises par le comité syndical. Il est aussi chargé de l'administration, d'exécuter le budget, d'ordonner les dépenses et les recettes, et de représenter le syndicat en justice.

La gestion au quotidien du **Parc AQUA**VERT est confiée à la directrice qui veille, en tant que chef de l'établissement, au bon fonctionnement de l'établissement et à la mise en œuvre des décisions des élus.

Une équipe d'environ trente agents territoriaux, complétée par des vacataires spécialisés pour certaines activités et par des saisonniers durant la saison estivale, assure l'accueil du public, l'organisation et l'encadrement des activités et l'entretien de l'équipement.

Le Syndicat

Les délégués



Titulaire : **Julie NUBLAT-FAURE, 2^{ème} Vice-Présidente**

Titulaire : François GENOUVRIER

Suppléant : Béatrice GAILLIOUT



Titulaire : **Christine GARRIGOU, Présidente**

Titulaire : Pierrick JANNIN

Suppléant : Sabrina DE UFFREDI



Titulaire : Michel RANTONNET

Titulaire : Marc VINCENT

Suppléant : Claude GOURRIER



Titulaire : Sébastien GIRARDET

Titulaire : Jean-Louis MAGOUTIER

Suppléant : François PASTRE



Titulaire : **Serge VIGNON, 1^{er} Vice-Président**

Titulaire : Dominique SINAY

Suppléant : Solange PAOLI

Les services

L'organigramme

DIRECTRICE
Aurélie MAHUSSIER

**DRH & RESPONSABLE
ADMINISTRATIF**
Davis BOSCUS

DIRECTEUR ADJOINT
Hugo BOISSIERE

ADMINISTRATION

5 agents
administratifs

puis 4 agents

SERVICE TECHNIQUE

6 agents
techniques

puis 5 agents

ESPACE AQUATIQUE

Chef de bassins
Jean-Yves GOIN

7 maîtres-nageurs

ESPACE FORME

4 coachs
Fitness

puis fermeture

L'organigramme a évolué après le 30 juin : fonctionnement de la piscine la
fermeture de l'espace forme

Les services

Le bilan social

BILAN SOCIAL (au 31 décembre 2023)

Raison	Type absence	2021 En jours	2022 En jours	2023 En jours
Statut	Maladie ordinaire	294 (9 arrêts)	365 (13 arrêts dont 1 TPT 50%)	173 (8 arrêts)
	Accident du travail	1 (1 accident)	87 (2 accidents)	0
Familiale	Maternité (dont patho)	0	0	0
	Paternité & naissance	0	0	0
	Enfants malade	5 (3 agents)	5 (3 arrêts)	7 (3 agents)
	Congé « Décès »	0	0	0
	Mariage	0	0	0
Autres	Jours concours	0	0	1 (1 agent)
	Jours de Grève	0	0	0
	Formation syndicale	0	0	0
	Absences injustifiées	0	0	0
TOTAL jours d'absence		300	457	300

Formation

35 jours de formation en 2023

Les services

Le bilan social

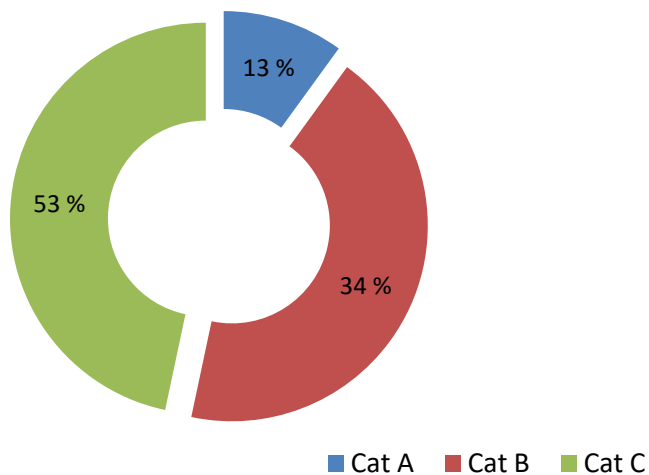
Moyenne d'âge par service

Administration & Direction	43,5 ans
Educateurs sportifs	34 ans
Service Technique	46,5 ans

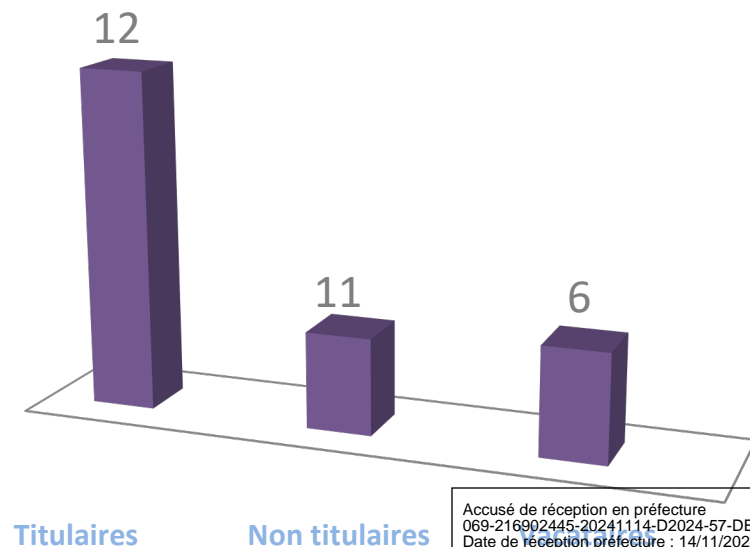
Moyenne d'âge de l'effectif

41 ans

Répartition par catégorie (agents permanents)



Répartition par statut des agents (au 31/12/2023)



Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20241114-D2024-57-DE
Date de réception préfecture : 14/11/2024

Situation financière

Bilan 2023

SYNTHESE FINANCES 2023	Fonctionnement	Investissement
Recettes	9 247 916,38 €	10 880 865,11 €
Dépenses	8 669 702,28 €	9 922 176,93 €
Résultat net 2023	478 214,10 €	958 688,18 €
Excédent de fonctionnement 2022 reporté	100 000,00 €	760 611,29 €
Solde d'investissement 2021 reporté	-	6 491 173,65 €
Solde 2023	578 214,10 €	8 210 354,88 €
TOTAL SOLDE 2022	8 788 568,98 €	

Résultats nets 2023 positifs.

Solde pour financer l'investissement du nouveau centre aquatique.

Situation financière

Fonctionnement dépenses

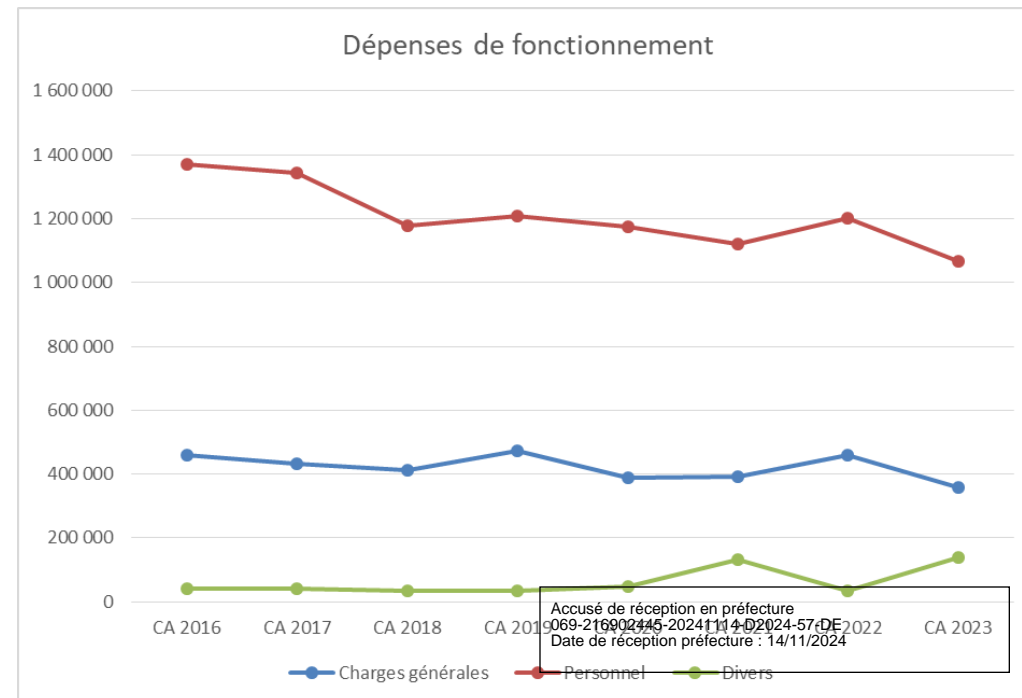
Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont :

- **68 % charges de personnel** : 1 067 395 €
- **23 % charges à caractères générales** : 359 483 €
- **9 % divers** : 138 549 €

Charges de personnel en baisse :
Réduction des effectifs suite à la fermeture de l'espace forme fin juin

Charges générales en baisse :
Répercussion de la hausse des couts des énergies décalée en 2024
Mise à l'arrêt de l'espace fitness

Divers en hausse :
Début des versements des intérêts de l'emprunt



Situation financière

Fonctionnement recettes

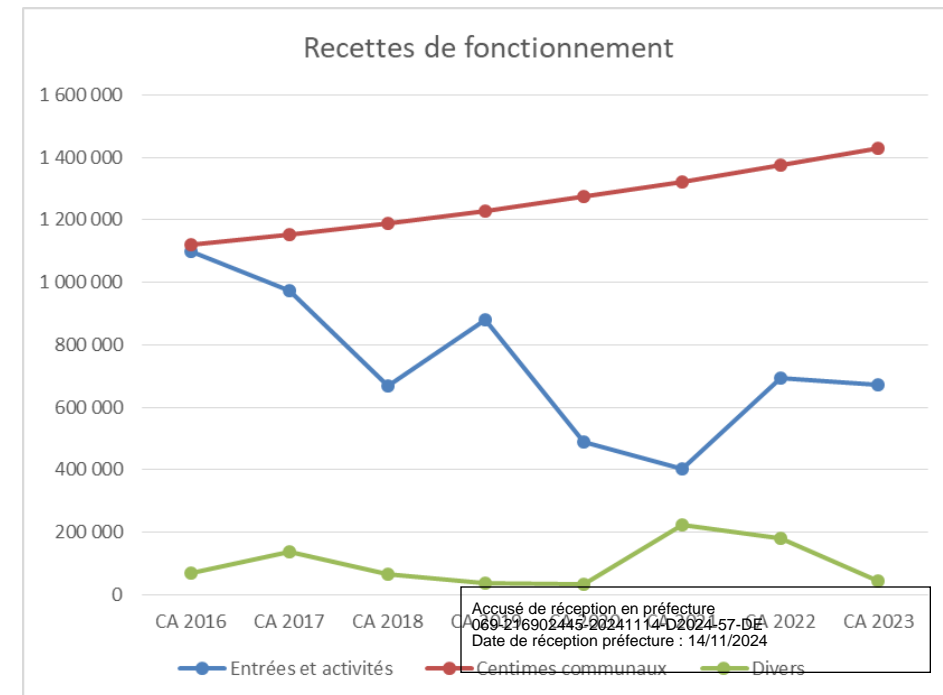
Les principaux postes de recettes de fonctionnement sont :

- **67 % participations communales** : 1 427 645 €
- **31 % entrées et activités** : 672 514 €
- **2 % divers** : 45 237 €

Participations communales :
Augmentation régulière de 4 % pour financer le projet

Entrées et activités :
Arrêt des prestations fitness au 30 juin, bonne dynamique sur les activités aquatiques

Divers :
Fin des compensations de l'Etat pour les pertes de recettes liées au covid



Situation financière

Investissement dépenses

Les principaux postes de dépenses d'investissement sont :

- **opération construction du nouveau centre aquatique** : 8 482 813 €

- **immobilisations incorporelles** : 1 168 267 €

Régularisation amortissement projet arrêté (2015-2018)

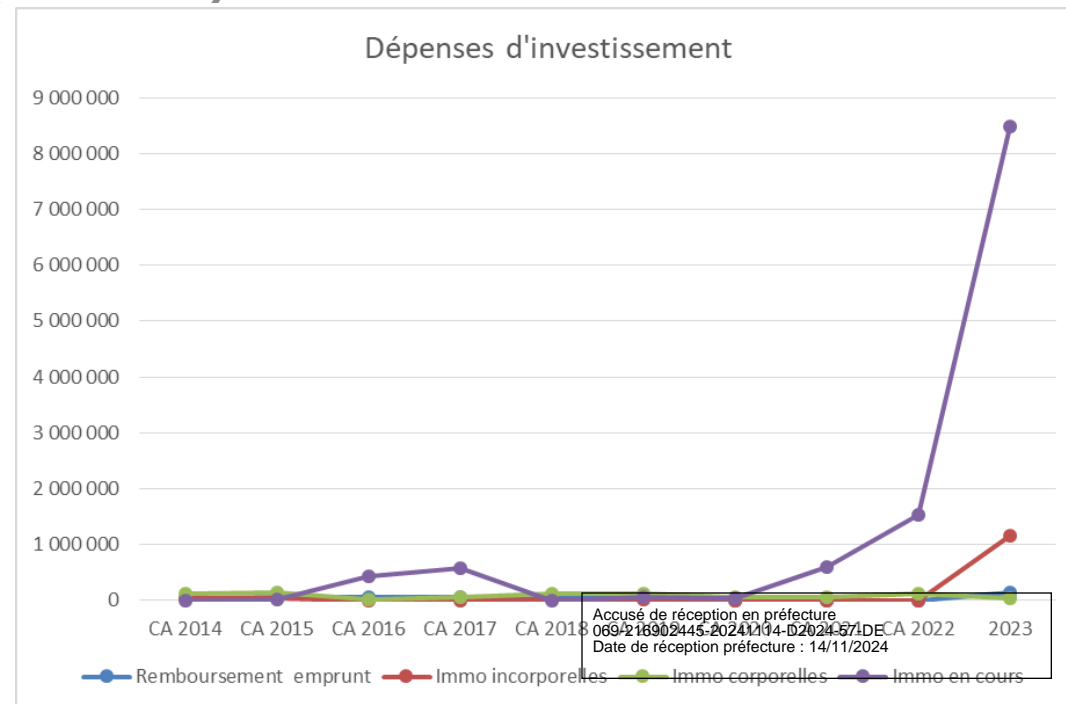
- **remboursement d'emprunt** : 147 578 €

- **immobilisations corporelles** : 29 369 €

Sécurisation du parc

Petits travaux sur bâtiment existant

Renouvellement de matériel informatique



Situation
financière

Investissement
recettes

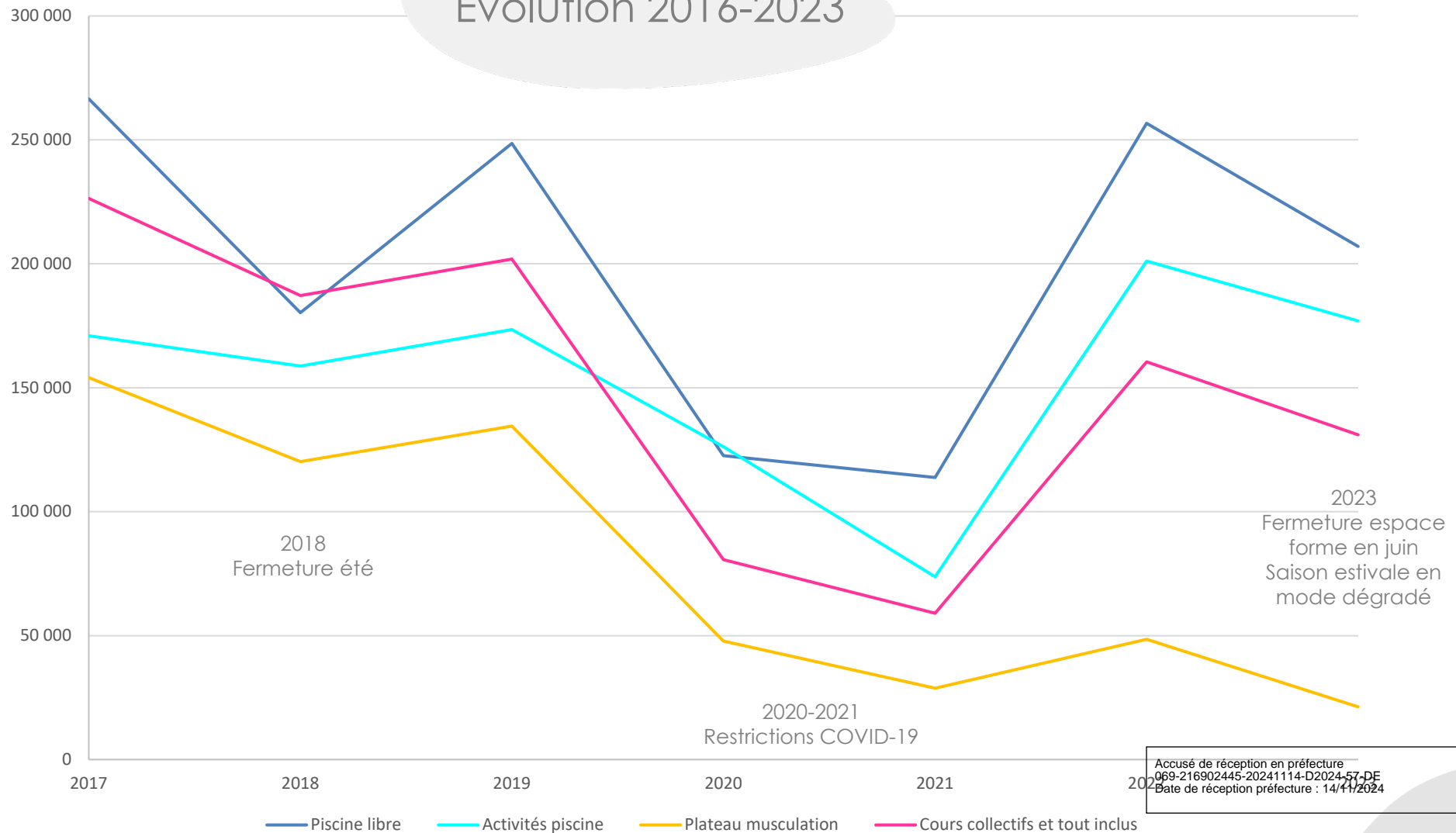
Les principaux postes de recettes d'investissement sont :

- **Subventions au projet**
 - 1 800 000 € : part communale 2023
 - 611 165 € : part Métropole 2023

- **Cession foncière**
 - 7 000 000 € : vente du parking de Tassin à la Métropole de Lyon

Chiffre d'affaires

Evolution 2016-2023



Chiffre d'affaires

Détails 2018-2023

	2018	2019	2020 (covid)	2021 (covid)	2022	2023
Piscine libre	180 261 €	248 507 €	122 612 €	113 745 €	256 689 €	207 032 €
Leçons natation Bébés nageurs	158 777 €	173 441 €	126 192 €	73 730 €	201 081 €	176 922 €
Plateau musculation	120 215 €	134 504 €	47793 €	28734 €	48 532 €	21 314 €
Cours collectifs fitness & aquatiques	187 209 €	201 865 €	80 623 €	58 990 €	160 478 €	131 060 €
TOTAL	646 462 €	758 316 €	377 220 €	275 198 €	666 779 €	536 328 €

Année 2023 :

- fermeture de l'espace fitness au 30 juin 2023
- arrêt des stages vacances sportives et de l'activité Sport Kidz au 30 juin 2023
- saison estivale en mode dégradé : fréquentation maxi à 250 au lieu de 700

Construction du nouveau centre aquatique



- **Janvier 2023 :**
Démarrage des travaux
- **Juin 2023 :**
Pose de la première pierre
- **Décembre 2023 :**
Structure achevée



Construction du nouveau centre aquatique

Plan de financement de l'opération

Dépenses		Recettes	
AMO, études préalables	240 000 €	FCTVA	3 830 000 €
Indemnités candidats non retenus	260 000 €		
Travaux, valeur janvier 2022	14 461 660 €	Emprunt SIVU	6 150 000 €
Maîtrise d'œuvre, valeur janvier 2022	2 006 340 €	Cession Hermières	460 000 €
Provision pour travaux complémentaires (aléas, MO)	254 000 €	Cession parking	7 000 000 €
C SPS, contrôle technique	66 000 €	Solde d'investissement	300 000 €
Révision de prix 5% par an A partir de janvier 2022	2 086 167 €		
Divers (mobilier, réseaux)	90 000 €	Subventions approuvées	1 243 406 €
Assurance DO + CCRD	443 000 €	Subventions communales	4 500 000 €
TVA	3 982 833 €	Subventions complémentaires	316 594 €
TOTAL	23 800 000 €	TOTAL	23 800 000 €

2021 :
540 000 €

2022 :
540 000 €

2023 :
1 800 000 €

2024 :
1 485 000 €

2025 :
135 000 €

Objectifs 2024

- **Maintenir le site en fonctionnement jusqu'en juin 2024**

- Assurer le fonctionnement technique du bâtiment, tout en limitant les investissements
 - Proposer des activités de qualité pour fidéliser les usagers
 - Stabiliser les équipes en place

- **Mener à bien l'opération de construction du nouveau centre aquatique**

- Ouverture du nouveau centre aquatique au 4^{ème} trimestre 2024
 - Ouverture du nouveau parking pour l'été 2025

- **Préparer l'ouverture du nouvel établissement**

- Recruter de nouveaux maitres-nageurs
 - Définir une stratégie de communication pour le lancement



A suivre ...

2024

- AQUATIQUE
- NATURE



Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20241114-D2024-57-DE
Date de réception préfecture : 14/11/2024